

# Des actions simples permettent de réduire le "bruit de fond électrique" de son bâtiment

Le talon de consommation électrique, c'est-à-dire l'énergie consommée par un bâtiment en période de veille, notamment la nuit, est souvent bien trop élevé. Pour réduire immédiatement la facture, la Mapes Pays de la Loire préconise des actions simples après avoir réalisé un audit de ses consommations. Le relamping fait partie des mesures efficaces.

Par [Perrine Debacker](#) — HOPITECH au Touquet

Hier à 13h47



Pour baisser le talon électrique, le relamping est l'action la plus importante mais aussi la plus coûteuse en ressources financières ou humaines. (Bruno/Image Point FR/BSIP) [Droits réservés](#)

Un établissement sanitaire ou médico-social consomme de l'électricité en permanence pour fonctionner, même aux heures les plus calmes comme la nuit. Ce talon de consommation, c'est-à-dire la "veille" électrique du bâtiment, n'est pas négligeable : sur 24 heures, il représente 60% des consommations électriques pour un Ehpad et 80% pour un CH. Il n'est pourtant pas incompressible et un plan d'actions simples et efficaces peut être mis en place pour réduire ce talon, comme l'a présenté la mission d'appui au service de la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire le 26 mars à Hopitech, au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais).

Avant de réaliser des économies, l'établissement doit d'abord auditer ses consommations nocturnes, moment où il consomme le moins. C'est cet audit que propose la Mapes aux établissements des Pays de la Loire. Laurent Faverais, conseiller énergie pour les établissements de santé de la Sarthe, donne l'exemple de l'Ehpad Beaulieu au Mans (Sarthe). Il compte 86 lits et son talon s'élevait à 17,5 kilowattheures (kWh), soit l'équivalent de dix bouilloires branchées en permanence quand l'établissement est endormi. *"1 kWh économisé, c'est 2 000 euros (€) à l'année"*, souligne-t-il. Des mesures ont été prises dans chaque armoire électrique de l'établissement. Quatre postes représentent 65% du talon de consommation : chaufferie (22%), cuisine (17%), éclairage intérieur (13%), chambres des résidents (12%).

## Le coût de l'inaction

Chaque watt économisé est une consommation souvent évitée chaque heure de toute l'année. Laurent Faverais, conseiller énergie pour les établissements de santé de la Sarthe

Comment baisser ces consommations ? Onze actions ont été mises en place dans l'Ehpad. Elles correspondent à une baisse de 42% du talon de consommation et à près de 10 700 euros économisés par an. Dans les chambres par exemple, les veilleuses fluocompactes, la TV-radio et le téléphone fixe se sont avérés consommateurs d'énergie. Chaque chambre consommait en permanence la nuit 22 Watts (W), soit environ 44 € TTC par an d'électricité. *"Nous avons remplacé les veilleuses fluocompactes pour faire baisser la consommation de 9 W à 2 W",* explique Laurent Faverais. *L'établissement avait identifié la problématique mais il utilisait les ampoules qu'il avait en stock."* Le coût des nouvelles ampoules est de 800 euros mais, avec ces ampoules Led, l'établissement économise 1 800 kWh, soit 450 euros par an en électricité. Attention donc au *"coût de l'inaction"*, souligne le conseiller énergie. Les ballasts et condensateurs doivent aussi être retirés car il y a un risque de dégradation ou surconsommation.

La Mapes propose diverses actions dans sa feuille de route électrique (à télécharger ci-dessous). Le relamping n'est pas négligeable et doit cibler en priorité les circulations, les cages d'escaliers et les espaces de vie, avec l'installation de détecteurs de présence par exemple. Les leds étant plus efficaces, il est aussi possible de réduire de 30% le nombre de points lumineux. En chaufferie, les pompes peuvent être arrêtées lorsqu'elles n'ont pas besoin de fonctionner et les pompes à débit remplacées par des pompes à débit variable. À l'Ehpad de Beaulieu, cet investissement représente 12 000 € mais permet d'économiser 8 760 kWh, soit 2 190 € par an. La climatisation de la salle des serveurs a été augmentée de 21 à 26°C. Autre petit geste qui représente une économie de 1 000 € par an : un interrupteur a été installé sur la climatisation de la salle de préparation froide pour l'arrêter lorsqu'elle n'est pas utilisée. La Mapes incite les établissements à se lancer dans un audit. Une réduction entre 40 et 50% du talon électrique et un gain entre 10 000 et 13 000 euros par an sont possibles.

## Optimiser le Turpe pour payer juste

En plus de la baisse de la consommation et de l'autoproduction, un autre levier pour réduire sa facture d'électricité est de modifier le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). L'établissement doit ainsi vérifier si son contrat est bien dimensionné par rapport à son besoin réel. Une puissance souscrite trop élevée par rapport à son besoin réel ou des puissances dépassées régulièrement peuvent en effet entraîner des surcoûts. *"Le but est de payer le juste abonnement sans payer trop de dépassements",* souligne Laurent Faverais. *L'économie va de 500 à 1 000 euros sur les gros sites car les bureaux d'études mettent de gros coefficients de foisonnement et l'établissement paye cher."* La Mapes conseille de s'appuyer sur l'outil qu'elle a développé, [Optiturpe](#), pour calculer l'optimum économique. Attention cependant à modifier l'abonnement par palier car la variation est autorisée une fois tous les douze mois.

## Ressources

- [La feuille de route électrique](#)